AVIS DE PROJET DE FUSION

Pour la société absorbée

GUIDES DU GRAND MASSIF (GGM)
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 euros
Siège social : 161 Lotissement le Clos – 74130 Vougy
337 626 568 R.C.S Annecy

Pour la société absorbante

PETAVIT
Société par actions simplifiée
Au capital de 615.800 euros
Siège social : 208, avenue du 8 mai 1945 – 69140 Rillieux-la-Pape
955 505 797 R.C.S Lyon

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 novembre 2026, les sociétés **GUIDES DU GRAND MASSIF (GGM)** et **PETAVIT** ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société **GUIDES DU GRAND MASSIF (GGM)** par la société **PETAVIT**, par lequel **GUIDES DU GRAND MASSIF (GGM)** ferait apport, sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2025, de la totalité de son actif, évalué à 2.587.404,47 euros, à charge pour **PETAVIT** de reprendre la totalité de son passif, évalué à 2.076.001,58 euros, soit un actif net apporté de 511.402,89 euros.

PETAVIT détenant la totalité des actions composant le capital de la société **GUIDES DU GRAND MASSIF (GGM)**, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce.

L'opération dégagerait, en outre, un boni de fusion de 511.401,89 euros.

La fusion prendrait effet rétroactivement, sur les plans fiscal et comptable, au 1er janvier 2026. Elle prendrait juridiquement effet le 31 décembre 2026. En conséquence, toutes les opérations actives et passives effectuées par **GUIDES DU GRAND MASSIF (GGM)** depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront considérées comme accomplies par **PETAVIT**.

Les créanciers des sociétés **GUIDES DU GRAND MASSIF (GGM)** et **PETAVIT** dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et les délais prévus aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce.

Le projet de fusion a été déposé au Tribunal des activités économiques de Lyon et au Greffe du Tribunal de Commerce d'Annecy pour chacune des sociétés participantes respectives le 19 novembre 2026 et le 20 novembre 2026 sous le numéro D2632302144 / A2026/045638 (dossier : 1955B00579) pour **PETAVIT** et D2632300569 / A2026/013092 (dossier : 1986B80098) pour **GUIDES DU GRAND MASSIF (GGM)**.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce.

Il a été mis en ligne sur le site internet de la société absorbée et absorbante le 23 novembre 2026 et y restera consultable pendant une période ininterrompue d'au moins trente (30) jours.

Pour avis.